

République française
Département de l'Ain

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Séance du 1^{er} mars 2022

En exercice : 18

L'an deux mille vingt-deux et le premier mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel BRULHART, Maire

Présents : 15

Présents : Michel BRULHART, Angélique VAN HOECKE, Patrick DUMAS, Emmanuelle LAURE, Fabien JACQUET, Janine BAIL, Christophe LEBRUN, Cécile MAGNIN, Leila MANET, Claude MOREIRA, Charline PERRIER, Frédéric LEGER, Adeline SIBELLE, Laurent IMBERTI, Jean-Pierre DEMORNEX

Votants : 16

Absent excusé : Elody BULLIARD (procuration à Charline PERRIER)

Absents : Loïc CHRISTIN, Nicolas PIDOUX

Secrétaire de séance : Adeline SIBELLE

2022_11 - Objet : Avenant n°2 au marché de travaux de l'entreprise JURALPECO relatif à la réhabilitation et l'extension de la salle polyvalente – Lot n°10 « Chauffage – Ventilation – Plomberie »

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 02 juin 2020 attribuant le marché de travaux relatif à la réhabilitation et l'extension de la salle polyvalente – lot n°10 « Chauffage – Ventilation – Plomberie » à l'entreprise Juralp Eco – Etablissement Gontard Foraz pour un montant de 74 939,57 € H.T. soit 89 927,48 € T.T.C.

L'avenant n°1 approuvé par délibération en date du 04 janvier 2022 a fixé le montant du marché à 76 422,77 € H.T. soit 91 707,32 € T.T.C.

Il a été demandé en cours de marché à l'entreprise de réalimenter 4 collecteurs en plafond depuis la chaufferie.

Cette prestation non prévue initialement entraîne une plus-value de 7 696,58 € H.T. et fixe le nouveau montant du marché à 84 119,35 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°2 au marché de travaux relatif à la réhabilitation et l'extension de la salle polyvalente – lot n°10 « Chauffage – Ventilation – Plomberie » avec l'entreprise Juralp Eco, fixant le nouveau montant du marché à 84 119,35 € H.T. soit 100 943,22 € T.T.C.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant et tous les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré.

Le Maire,
Michel BRULHART

